

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 janvier 2024

Convocation du 11 janvier 2024
Nombre de Conseillers en exercice : 24
Nombre de Conseillers présents : 16

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 18 janvier 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois de janvier à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, BERARDI, PRAIZELIN, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, EDIN, JOBERT, LUCIEN, LINARD, GUILLEUX, LE MARREC, MAUXION.

Absente excusée : Mme Nathalie LEGRAND
Mr Yves GOURDON donne pouvoir à François EDIN
Mme Raphaëlle DESPLATS donne pouvoir à Thierry LE MARREC

Absents : Mme Katy LOISON
Mr André CONGNARD
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER

Convocation : 11/01/2024
Affichage : 18/01/2024

Secrétaire de séance : Mr François EDIN

Observation sur le dernier compte-rendu : Néant

OBJET : REVISION DU LOYER DU BATIMENT SITUE AU N°3 RUE LOUIS TOUCHET

Madame le maire informe que depuis le 1er janvier 2024, l'association Arts-Thérapie Créative n'a plus que 2 associés au lieu de 3 qui occupent le bâtiment communal situé au 3 rue Louis Touchet. M. Adrien Debray successeur de Guillaume Lebrun, ostéopathe et Marie Raphaël, psychothérapeute holistique demandent la révision du loyer actuel, qui s'élève à 363,30 €.

Madame la Mairie propose au Conseil Municipal :

- de fixer le montant du loyer à 300 € par mois à compter du 1^{er} février 2024

- de l'autoriser à modifier et à signer la convention de mise à disposition renouvelée par délibération le 13 novembre 2023

Le Conseil Municipal valide ce nouveau tarif à l'unanimité.

Certifié conforme,
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

